

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2013

L'année 2013 et le mercredi 23 à 18 h 45, le Conseil Municipal, dûment convoqué est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Laurence COSTA, Houria GOMEZ, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES.

Messieurs Jean-Paul NEUF-MARS, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Bruno VIALATTE.

Absente : Madame Laurence CLOT.

Absents excusés : Monsieur Michel DONOLATO et Madame Maryline WAGNER.

Pouvoir a été donné par Monsieur Michel DONOLATO à Monsieur Jean-Paul NEUF-MARS.

Pouvoir a été donné par Madame Maryline WAGNER à Monsieur Bruno VIALATTE.

Madame Houria GOMEZ a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2012 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

PROJET DE PERIMETRE D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral n°2012354-0001 du 19 décembre 2012, proposant la fusion au 1er janvier 2014 avec le Syndicat d'Irrigation Drômois des 11 syndicats intercommunaux d'irrigation suivants : SI d'irrigation du Tricastin, SI d'irrigation de Loriol Clionsclat, SI d'irrigation de Serves Erôme Gervans, SI d'irrigation Geysans Peyrins, SI d'irrigation Drôme Nord, SI d'irrigation Etoile sur Rhône Livron sur Drôme, SI d'irrigation de Larnage et environs, SI d'irrigation de l'Ouest Romanais, SI d'irrigation en Valloire et en Gallaure, SI d'irrigation de Loriol Grâne, SI d'irrigation de Saint Restitut. La commune de La Coucourde est appelée à se prononcer sur ce projet de périmètre de Syndicat Intercommunal dans un délai de trois mois, à compter de la notification de l'arrêté préfectoral n°2012354-0001 du 19 décembre 2012. Après avoir entendu l'exposé précédent, le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de périmètre de Syndicat Intercommunal et n'émet aucune observation ni aucune réserve au projet de périmètre de Syndicat Intercommunal.

REMBOURSEMENT DU SINISTRE DE JUILLET 2012

Le Maire informe le Conseil Municipal que le 3 juillet 2012, un sinistre occasionné par un véhicule appartenant à la société CIRAM SAS, immatriculé AG 394 ZF, avait percuté et détérioré un poteau d'éclairage public situé sur l'ancienne RN7. Une déclaration a été établie auprès d'AXA ASSURANCE le 5 juillet 2012. L'agent général d'AXA ASSURANCE, après avoir fait le nécessaire auprès de sa Compagnie, nous a transmis le remboursement des dégâts occasionnés sous forme de chèque, à savoir la somme

de 4 016,80 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le remboursement et charge le Maire de faire le nécessaire.

REMBOURSEMENT DU SINISTRE D'AOÛT 2012

Le Maire informe le Conseil Municipal que le 20 août 2012, un sinistre occasionné par un véhicule appartenant à la société SA GERMAIN, immatriculé 9670 VZ 26, avait percuté et détérioré le muret et la main courante du pont situé sur la voie communale montant au hameau de Lachamp. Une déclaration a été établie auprès d'AXA ASSURANCE le 24 août 2012. L'agent général d'AXA ASSURANCE, après avoir fait le nécessaire auprès de sa Compagnie, nous a transmis le remboursement des dégâts occasionnés sous forme de chèque, à savoir la somme de 2 800,00 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le remboursement et charge le Maire de faire le nécessaire.

ELECTRIFICATION RENFORCEMENT DU RESEAU AU POSTE TERRE DES PRES

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune : le renforcement du réseau au poste Terre des Prés. La dépense prévisionnelle de cette opération s'élève à 28 350.00 € HT. Les financements mobilisés par le SDED seront de 28 350.00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le SDED et EDF et donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique et administrative de ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Messieurs les Adjointes et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations.

1. Travaux extérieurs :

- Des devis ont été demandés pour les travaux de mise en étanchéité de la toiture de la salle d'animation rurale et de la terrasse du bureau du Maire, le nettoyage des façades de la Bibliothèque municipale, le mur du parking de l'Agence postale communale.
- Des devis ont été demandés pour les travaux de voirie du programme 2013 (route du lotissement Fondchaud, route de Savasse, route au quartier Boussier, rue Royale à Derbières). A la suite de ces différents devis et du montant des travaux, des priorités seront faites par la commission des finances en fonction du budget alloué à la voirie pour 2013.
- Les travaux de réfection du muret et de la main courante du pont se situant sur la route montant au hameau de Lachamp ont été effectués par l'entreprise ASTIC.

2. CCAS :

- L'après-midi récréative avec un goûter pour les personnes de plus de 65 ans a eu lieu le mercredi 12 décembre dernier. Lors de cette manifestation offerte par le CCAS et animée avec brio par l'orchestre « Sur 2 notes », une boîte de chocolats était remise à chaque participant, ainsi qu'un bon d'achat de 22 € par foyer à utiliser uniquement chez nos

commerçants locaux. Remerciements aux membres du CCAS pour l'accueil qu'ils réservent à nos seniors lors de ce rendez-vous annuel.

3. Urbanisme (depuis le 29 novembre 2012) :

- PA ; 1 déposé,
- PC : 2 déposés : 1 accepté 1 en cours ; 1 refusé sur la période précédente,
- DP : 7 déposées 2 accordées 1 refusée - 4 en cours d'instruction.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture de la crèche halte garderie intercommunale depuis le 2 janvier dernier. Dix enfants de La Coucourde, des Tourettes, de Savasse et de Saulce sur Rhône sont accueillis actuellement. Le nombre de places devrait passer à quinze en septembre prochain, soit la capacité d'accueil maximale.

Pour le Parc d'activités de **Mirgalland**, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le premier permis de construire a été déposé et accepté. 19 lots ont été commercialisés pour l'implantation sur notre commune d'entreprises artisanales et de service.

L'inauguration de l'**Espace de Leyne** aura lieu le 11 mai prochain.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 23 janvier 2013

Le Maire

Jean-Luc ZANON